RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E3A8786C-683B-4555-9901-A6017538577F

1984
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT-FERRAND
949 761 753 RCS CLERMONT-FERRAND

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES
DU 26 DECEMBRE 2024

Les soussignées :

- aalto……titulaire de 300 parts sociales en pleine propriété,
- ATR.ES……...titulaire de 300 parts sociales en pleine propriété,
- JMC ……..…....titulaire de 300 parts sociales en pleine propriété,
- MYX…….titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société 1984 ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 1984 et conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés prennent acte des opérations d'apport suivantes :

- 300 parts sociales de la Société appartenant à Monsieur Frédéric ROBIN au profit de :

 la société aalto,

 Société de Participations Financières de Profession Libérale d'avocats (à associé unique), sous la forme d'une société par actions simplifiée, ayant son siège social 13 impasse des Chanelles – 63100 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 937 746 907,

- 300 parts sociales de la Société appartenant à Madame Julie MANDER-CHATEL au profit de :

 la société JMC,

 Société de Participations Financières de Profession Libérale d'avocats (à associé unique), sous la forme d'une société par actions simplifiée, ayant son siège social 33B rue de Cotepet 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 937 676 682,

Docusign Envelope ID: E3A8786C-683B-4555-9901-A6017538577F

- 300 parts sociales de la Société appartenant à Monsieur Thibaut ESCHALIER au profit de :

 la société ATR.ES,

 Société de Participations Financières de Profession Libérale d'avocats (à associé unique), sous la forme d'une société par actions simplifiée, ayant son siège social 117 Avenue thermales 63400 CHAMALIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 937 585 289,

- 100 parts sociales de la Société appartenant à Monsieur Jean-Baptiste MAYEUX au profit de :

 la société MYX,

 Société de Participations Financières de Profession Libérale d'avocats (à associé unique), sous la forme d'une société par actions simplifiée, ayant son siège social 19 rue Champ des Granges 63200 MALAUZAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 937 627 248.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés, comme conséquence de la décision précédente, décident à l'unanimité, de remplacer les dispositions de l'article 7 des statuts par les dispositions ci-après :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 euros).

Il est divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- *A **la société aalto**, trois cents parts sociales en pleine propriété,*
 Numérotées de 1 à 300, ci 300 parts sociales

- *A **la société ATR.ES**, trois cents parts sociales en pleine propriété,*
 Numérotées de 301 à 600, ci 300 parts sociales

- *A **la société JMC**, trois cents parts sociales en pleine propriété,*
 Numérotées de 601 à 900, ci 300 parts sociales

- *A **la société MYX**, cent parts sociales en pleine propriété,*
 Numérotées de 901 à 1 000, ci 100 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social : MILLE (1000) parts sociales.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que les 1 000 parts sociales présentement créées sont souscrites en totalité par les associés, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus ».

TROISIEME DÉCISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Docusign Envelope ID: E3A8786C-683B-4555-9901-A6017538577F

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

La société ATR.ES

[redacted]

La société JMC

DocuSigned by:
[redacted]
C92F4491D0094B9...

La société aalto



La société MYX

DocuSigned by:
[redacted]